

**RÉUNION DU BUREAU
DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE CORSE**

LUNDI 21 SEPTEMBRE 2026

DÉLIBÉRATION

N°12/21-09-2026

OBJET :

COMMANDE PUBLIQUE

**DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU BUREAU
ADOPTÉES PAR DÉLIBÉRATION CA N°09/22-12-2025/9 :
AUTORISATION RELATIVE AU LANCEMENT DE PROCÉDURES ET/OU DE
CONSULTATIONS - HABILITATION DU PRÉSIDENT ET 1^{ER} VICE-PRÉSIDENT DE L'EPCI
DE CORSE**

VU les Statuts de l'EPCI de Corse, adoptés par délibération n°25/182 AC de l'Assemblée de Corse du 27 novembre 2025, modifiés par délibération n°26/032 CP de la Commission permanente délibérante de l'Assemblée de Corse du 25 mars 2026, et notamment :

- L'article 5.3 - « *Compétences du Conseil d'administration* » ;
- L'article 5.4 - « *Délégation d'attribution du Conseil d'administration à d'autres instances de l'établissement public* », précisant que le Conseil d'administration peut déléguer au Bureau une partie de ses attributions pour une période et un objet déterminés ;

VU la délibération n°09/22-12-2025/9 du Conseil d'administration de l'EPCI de Corse en date du 22 décembre 2025, portant délégation d'attributions du Conseil d'Administration au Bureau ;

Le Bureau, régulièrement convoqué, délibérant valablement en vertu de la délégation consentie par le Conseil d'administration ;

Le quorum étant atteint :

Nombre total de Membres élus du Bureau	:	16
Quorum	:	9
Nombre de Membres élus du Bureau présents	:	10
Nombre de Membres élus du Bureau ayant donné pouvoir	:	1
Nombre total de Membres élus du Bureau présents et représentés	:	11
Nombre total de votants	:	11
Adoption	:	11

Membres élus du Bureau présents :

Représentants de la Collectivité de Corse : Mme, M.

Angèle BASTIANI, Gilles SIMEONI, Charlotte TERRIGHI, Hyacinthe VANNI.

Représentants des Professionnels : Mmes, MM.

Jean DOMINICI, Dominique DI MENZA, Auguste GIOVANNI, Karina GOFFI, Pierre ORSINI, Olivier VALERY.

Membres Elus Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Représentant des Professionnels : M.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
Stefano VENTURINI a Jean DOMINICI.
02A-999021967-20260921-12_21-09-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2026

.../...

VU la loi n°2025-640 du 15 juillet 2025 portant création de l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse ;

VU le décret n°2025-1248 du 19 décembre 2025 pris pour l'application de la loi n°2025-640 portant création de l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse ;

VU l'arrêté du 19 décembre 2025 relatif à l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse ;

VU les Statuts de l'EPCI de Corse, adoptés par délibération n°25/182 AC de l'Assemblée de Corse du 27 novembre 2025, modifiés par délibération n°26/032 CP de la Commission permanente délibérante de l'Assemblée de Corse du 25 mars 2026 ;

VU le Règlement intérieur de l'EPCI de Corse, adopté par délibération n°01/22-12-2025/1 du Conseil d'administration du 22 décembre 2025 ratifiée par délibération n°02/02-01-2026/19 du 2 janvier 2026, modifié par délibération n°04/26-03-2026/29 du 26 mars 2026 ;

VU l'installation du Conseil d'administration de l'EPCI de Corse en date du 22 décembre 2025, actée par délibération n°01/02-01-2026/18 du 2 janvier 2026 ;

VU la délibération n°02/22-12-2025/2 du Conseil d'administration de l'EPCI de Corse du 22 décembre 2025, portant désignation des membres du Bureau de l'établissement ;

VU la délibération n°03/22-12-2025/3 du Conseil d'administration de l'EPCI de Corse du 22 décembre 2025, portant désignation du 1^{er} Vice-Président de l'établissement ;

VU la délibération n°03/02-01-2026/20 du 2 janvier 2026 prenant acte de la mise en place de la gouvernance actée lors de la séance d'installation du Conseil d'administration de l'EPCI de Corse du 22 décembre 2025 ;

VU l'arrêté n°26/325CE du Président du Conseil exécutif de Corse délibéré au sein du Conseil exécutif en date du 7 mai 2026, désignant M. Gilles SIMEONI, Conseiller exécutif, en qualité de Président du Conseil d'administration de l'EPCI de Corse ;

VU la délibération n°09/22-12-2025/9 du Conseil d'administration de l'EPCI de Corse du 22 décembre 2025 :

- Adoptant les délégations du Conseil d'administration au Bureau et notamment les suivantes :
 - Organisation générale et fonctionnement de l'établissement ;
 - Approbation des contrats, conventions et marchés passés par l'établissement ;
- Fixant la durée de ces délégations pour une année civile, soit l'exercice 2026, à l'issue de laquelle il sera procédé, après évaluation, soit à leur prorogation, soit à leur modification puis à leur renouvellement ;
- Actant que conformément à l'article 5.4 des Statuts, le Bureau rendra compte au Conseil d'administration des décisions prises en application de ces délégations selon la périodicité fixée par chaque délibération, ou à défaut, lors de la séance du Conseil d'administration la plus proche ;
- Précisant que les délégations entrent en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

VU la délibération n°14/05-02-2026 du Bureau de l'EPCI de Corse :

- Habilitant le Président de l'établissement, à signer tout acte nécessaire au lancement des procédures et/ou consultations concernant la commande publique ou à la participation à des groupements de commande dont le montant est supérieur à 500 000 € HT par marché.

Accusé de réception : Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260909-20260909

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2026

.../...

Pour les marchés à bons de commande ou marchés subséquents, ce plafond est apprécié par année.

- Habilitant le 1^{er} Vice-Président de l'établissement, à signer tout acte nécessaire au lancement des procédures et/ou consultations concernant la commande publique ou à la participation à des groupements de commande dans la limite d'un montant maximal de 1 500 000 € HT par marché.

Pour les marchés à bons de commande ou marchés subséquents, ce plafond est apprécié par année.

La durée et les conditions d'exercice de cette habilitation sont identiques à celles des délégations accordées par le Conseil d'administration au Bureau.

L'habilitation entre en vigueur à compter de son adoption.

- Autorisant le Président ou le 1^{er} Vice-Président de l'établissement, en tant que de besoin, à poursuivre les procédures et/ou consultations de la commande publique ou la participation à des groupements de commande en cours ;
- Demandant au Président ou au 1^{er} Vice-Président de l'établissement, d'informer le Bureau, lors de chaque séance, des procédures et/ou consultations à lancer ou des participations à des groupements de commande dont la liste est jointe en annexe.

CONSIDÉRANT la faculté dont dispose une instance délégataire de subdéléguer la signature de décisions entrant dans le champ des compétences déléguées par le Conseil d'administration, telle que définie par l'article 5.4 de ses statuts dans son dernier alinéa ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

CONSIDÉRANT que le Quorum est atteint :

Quorum requis pour le vote : 9

Ont voté POUR : 11

À l'unanimité,

Représentants de la Collectivité de Corse : Mme, M.

Angèle BASTIANI, Gilles SIMEONI, Charlotte TERRIGHI, Hyacinthe VANNI.

Représentants des Professionnels : Mmes, MM.

Jean DOMINICI, Dominique DI MENZA, Auguste GIOVANNI, Karina GOFFI, Pierre ORSINI, Olivier VALERY, Stefanu VENTURINI.

Le Bureau :

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-Président de l'établissement à signer tout acte nécessaire au lancement des procédures et/ou consultations concernant la commande publique ou à la participation à des groupements de commande, chacun en fonction de leurs délégations respectives ;

- **DEMANDE** à Monsieur le Président ou à Monsieur le 1^{er} Vice-Président de l'établissement, d'informer le Conseil d'administration des procédures et/ou consultations lancées ou des participations à des groupements de commande dont la liste est jointe en annexe, chacun en fonction de leurs délégations respectives.

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de l'EPCI de Corse.

La Secrétaire,

Charlotte TERRIGHI



Bastia, le 21 septembre 2026

**Le Président de l'établissement public
du commerce et de l'industrie de Corse,**

Gilles SIMEONI



Liste des marchés				
N°	Nature du marché	Objet	Montant Estimatif	Habilitation
2026-057	Fournitures	Signalisation verticale du port de l'Ile-Rousse	Maxi annuel : 200 000 €HT	1er Vice-Président
2026-XXX	Services	Prestations d'hôtesse d'accueil pour le renfort ponctuel dans les missions d'accueil et de renseignement pour les besoins de l'EPCI-C : Lot 1 : Ports de Corse-du-Sud Lot 2 : Palais de congrès Lot 3 : Hôtel consulaire	Maxi annuel : 70 000 €HT Maxi annuel : 10 000 €HT Maxi annuel : 20 000 €HT	1er Vice-Président
2026-XXX	Services	Acquisition et livraison de fournitures de bureau, de papier reprographie et papeterie pour les besoins de l'EPCI-C - Sites de Corse-du-Sud : Lot 1 : Fournitures de bureau Lot 2 : Papier reprographie Lot 3 : Papeterie	Maxi annuel : 30 000 €HT Maxi annuel : 25 000 €HT Maxi annuel : 10 000 €HT	1er Vice-Président
2026-XXX	Services	Prestation de service pour le nettoyage des locaux du Siège de l'EPCI-C	Maxi annuel : 50 000 €HT	1er Vice-Président
2026-XXX	Travaux	Réhabilitation du Palais des Congrès d'Ajaccio	100 000 €HT	1er Vice-Président
2026-XXX	Services	Externalisation de l'archivage pour les besoins de l'EPCI de Corse : Lot 1 : Prestations d'externalisation de l'archivage des Services de la Haute Corse Lot 2 : Prestations d'externalisation de l'archivage des Services de la Corse du Sud	Maxi annuel : 30 000 €HT Maxi annuel : 30 000 €HT	1er Vice-Président
2026-XXX	Fournitures	Acquisition d'un véhicule électrique MELEX pour l'entretien du Port de Plaisance et de Pêche Ajaccio Tino Rossi	40 000 €HT	1er Vice-Président
2026-XXX	Services	Accompagnement individuel d'entreprises Smart Twin Transition	21 000 €HT	1er Vice-Président
2026-XXX	Services	Développement d'une plateforme numérique Emploi – Formation – Mobilité favorisant la mobilité des travailleurs	63 000 €HT	1er Vice-Président

Participation à des groupements de commande		
Coordonnateur	Objet	Habilitation
SGAC	Marché régional de travaux d'entretien et d'aménagement multi techniques	1er Vice-Président
SGAC	Marché régional de maintenance des équipements de vidéosurveillance, des alarmes anti-intrusion et de prestations de télésurveillance	1er Vice-Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260921-12_21-09-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2026